La FORCE de l' INDEPENDANCE
SNICA FO
Syndicat National des Inspecteurs Cadres et Administratifs Force Ouvrière
Permis de conduire et Sécurité Routière
46 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS Tél : 01.45.31.07.32 – Fax : 01.45.30.39.80
Courriel : snica.fo@gmail.com – Site internet : www.snica-fo.org

Paris, le 25 avril 2016

Monsieur Pierre GINEFRI
Sous-directeur ERPC

Référence : RA/02/16
Objet : Candidats étrangers et égalité de traitement des usagers

Monsieur le Sous-directeur,

Dans l'attente de la modification de l'arrêté n° IOCS 1201203A du 19 janvier 2012, une liste des documents justifiant de l'identité du candidat lors des épreuves du permis de conduire et pour le Cerfa 06 a été établie le 22 août 2013 par le ministère de l'intérieur.

Il y est indiqué que les usagers étrangers de moins de 18 ans ont la possibilité de présenter un document de circulation pour étranger mineur (DCEM) en cours de validité. Une fois majeurs, ces mêmes candidats peuvent fournir une carte de séjour temporaire (CST). Ils n'obtiennent toutefois cette dernière que longtemps après en avoir fait la demande et doivent attendre leurs 18 ans révolus pour effectuer cette démarche administrative.

Dans cet intervalle long souvent de quatre à six mois, ils disposent donc du récépissé de demande de carte de séjour, considéré comme irrecevable car il s'agit d'une première demande, et de leur DCEM qui ne leur permet plus de justifier de leur identité depuis qu'ils ont atteint la majorité.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir préciser aux services si le DCEM et le récépissé de demande de carte de séjour en cours de validité, présentés conjointement, permettent à ces usagers de certifier leur identité à l'examen.

Il serait en outre très profitable que l'arrêté susmentionné soit actualisé pour éviter les interprétations divergentes au plan local, qui conduisent à des inégalités de traitement des candidats sur le territoire national.

En vous remerciant par avance de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-directeur, mes salutations distinguées.

signé

Richard ALLEMANY
Secrétaire de la section encadrement

Copie : Madame Isabelle BUREL, Adjointe au Sous-directeur

SNICA FO